

FCP géré par Mansartis Gestion

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La performance du FCP peut donc s'éloigner de la performance de l'indice.

- La politique d'exclusion intègre des critères financiers (flottant, couverture) et des critères extra-financiers : le domaine d'activité (charbon, armement, additions...) et le niveau de controverse. Une controverse résulte de l'exposition de l'entreprise à des accidents ou des situations qui ont un impact sur sa réputation, l'environnement ou la société civile. Ces controverses sont évaluées sur une échelle croissante de 0 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé. Les émetteurs ayant un niveau de controverse 5 sont exclus de l'Univers d'investissement.
- Pour sa sélection de titres et son analyse ESG des valeurs, Mansartiss s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. Afin d'effectuer cette analyse, elle a défini des enjeux matériels afin de matérialiser l'évaluation du risque ESG. La méthodologie est basée sur une approche par le risque en cherchant à évaluer dans quelle mesure l'entreprise et notamment sa gouvernance

Le diagramme illustre la relation entre le risque et le rendement potentiel. Une double flèche horizontale est centrée sur la page. À l'extrémité gauche de la flèche, le texte "A risque plus faible" est écrit au-dessus de "Rendement potentiellement plus faible". À l'extrémité droite de la flèche, le texte "A risque plus élevé" est écrit au-dessus de "Rendement potentiellement plus élevé".

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans 5 ans.

Risque de contrepartie : Il existe un risque que la contrepartie soit défaillante dans le cadre de contrats de change à terme de gré à gré.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,86%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

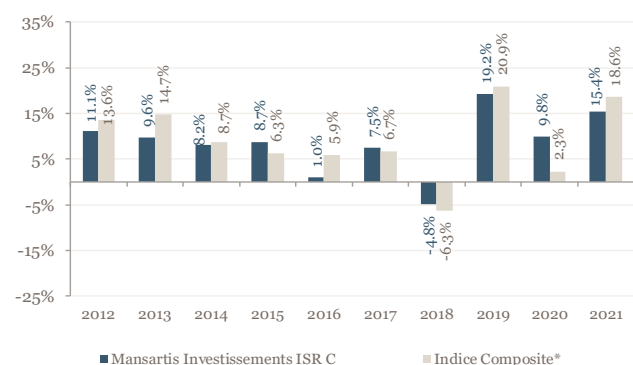
Les taux de frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximums. Dans certains cas, des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le taux des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion et commission de mouvements), clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur les frais et commissions du fonds dans le prospectus disponible auprès de Mansartis, 8 place Vendôme – 75001 Paris

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES ANNUELLES

La performance du fonds est calculée coupons nets réinvestis. Elle tient compte des frais et commissions. Les performances sont calculées en euros.

DATE DE CRÉATION DU FONDS

Jeudi 21 janvier 1988

Indice composite de comparaison
37.5% MSCI ACWI NR € + 37.5% Eurostoxx 50 NR € + 12.5% €STER Capitalisé + 12.5% Euro MTS 1-3 ans.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank.
- Le prospectus du fonds, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de Mansartis au 8, place Vendôme – 75001 Paris.
- La Valeur Liquidative est disponible sur le site internet www.mansartis.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur du fonds ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de Mansartis ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Politique de rémunération : Mansartis a mis en place une politique de rémunération en accord avec les règles européenne et nationales en matière de rémunération et de gouvernance. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis. Pour plus d'informations, reportez-vous dans le prospectus du FCP ou bien sur le site internet de la société : www.mansartis.com

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'AMF
Mansartis Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18.02.2022